

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché N°1681/0066 du 14/08/2016, portant sur l'Etude d'adaptation, suivi et contrôle de la réalisation en dur d'une Compagnie Brigade et d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale à la Wilaya de NAAMA, conclu avec **L'ENTREPRISE D'ETUDE ET DE REALISATION EL-Ichehab/LECHEHAB SLIMANE**, dont le siège social Cité Emzi-Ain Sefra à la Wilaya NAAMA, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect ses engagements contractuels.

A Cet effet, la société **L'ENTREPRISE D'ETUDE ET DE REALISATION EL-Ichehab/LECHEHAB SLIMANE** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.